

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 002/2019

OBJET : TRAVAUX : demande de subvention – DETR 2019 – Catégorie 15 : Travaux de réfection de toiture de l'école Pierre CAUVIN à La Condamine permettant une utilisation rationnelle des ressources afin de réaliser des économies en terme de consommation d'énergie.

L'an deux mille dix-neuf, le 5 du mois de mars à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2019.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Nathalie DIGANI / Véronique PINAI / Christine DECORDIER / Jean-Yves LESSATINI / Gracienne DODAIN / Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Sophie ESPOSITO /

PROCURATIONS : Françoise DAMILANO à Gracienne DODAIN / Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Nathalie DIGANI / Jérémy GIBELIN à Catherine DINI / Marc LEROY à Jean-Yves LESSATINI

ABSENTS : Guy GRANIER / Taoufick FATFOUTA / Sonia CHAKROUNI / Mélanie MORINI / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article R.2334-19 à R.2334-35 fixant les conditions d'attributions,

Vu la commission des élus de la DTER qui s'est réunie afin de définir les catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2019

Vu les articles L.2234-37 – modifié par la loi n°2017-262 du 1^{er} mars 2017 – art 2, nommant les catégories et les membres de la commission,

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de réfection de la toiture de l'école Pierre CAUVIN,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire rappelle que la demande d'aide financière se présente comme suit :

Modèle de matériel	Quantité	Prix unitaire H.T	Total cumulé H.T €
Fermeture sur Dalle BA	2 000	32,01	64 020,00 €
Plaques sous tuiles	2 000	28,20	56 400,00€
Tuiles rondes	2 000	29,72	59 440,00€
Faitages et arêtières à sec	350	60,21	21 073,50€
Rives scellées	12	57,93	695,16€
Noe métallique	10	48,78	487,80€
Chéneau Zinc	74	115,00	8 510,00€
Bandeau Soline zinc	25	16	400,00€
Gouttière PVC diam.33	400	48,02	19 208,00€
Total de la réalisation			230 234,46€

AR PREFECTURE

006-210600540-20190305-0022019-DE
Regu le 08/03/2019**Plan de financement :**

Entité	Pourcentage participative	Total hors taxes
Part Communale	20%	46 046,89€
DETR 2019	10%	23 023,44€
DSIL 2019	20%	46 046,89€
Conseil Départemental	50%	115 117,23€
TOTAL	100 %	230 234,46€

Il est décidé en Conseil municipal, d'autoriser le Maire ou son représentant :

-de valider la liste des opérations suivantes qui sont éligibles au titre de la DETR 2019 fixée par la commission des élus, sous la catégorie n°15,

-d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour un montant total d'achat Hors taxe de **230 234,46€** (deux cent trente mille deux-cent trente-quatre euros et quarante-six cents).

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Absents : 7

Pour : 20

Contre : 00

Abstentions : 00

AINSI FAIT ET DELIBERE EN DRAP
LES JOUR, MOIS ET ANNEE DESSUS
POUR EXTRAIRE EN CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 8/3/2019
et publication en mairie le : 11/3/2019